

VOLET PAYSAGER

PROJET ÉOLIEN DE CHAMPNIERS - LA CHAPELLE BÂTON

*SUR LES COMMUNES DE CHAMPNIERS, SAINT-ROMAIN, LA CHAPELLE-
BÂTON ET SAVIGNÉ*

JUIN 2022

Étude d'impact du projet éolien

de Champniers - La Chapelle Bâton

Vienne (86), Deux-Sèvres (79), Charente (16)

Volet paysager

VOLKSWIND France S.A.S
Centre Régional de Limoges
Aéroport Limoges Bellegarde,
87100 Limoges

Tel. : 05 55 48 38 97 / Fax. : 05 55 08 24 41



agence couasnon

9 rue Kerautret Botmel
35000 Rennes

Tel : +33 (0) 2 99 30 61 58



TABLE DES MATIÈRES



A . PRÉFACE	6
1 . PRÉSENTATION & OBJECTIFS	6
2 . BIBLIOGRAPHIE	6
3 . ARTICULATION DU RAPPORT	7
4 . DÉFINITIONS PRÉALABLES.....	8
4.1. <i>Qualification des vues - stade état initial</i>	8
4.2. <i>Qualification des vues - stade variantes et impacts</i>	9
4.3. <i>Enjeu</i>	10
4.4. <i>Sensibilité paysagère</i>	10
4.5. <i>Impact paysager</i>	10
B . LOCALISATION DU PROJET	11
C . DÉMARCHÉ ET CHOIX DES AIRES D'ÉTUDE	12
1 . PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHÉ.....	12
2 . DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE	12
2.1. <i>Méthodologie</i>	12
2.2. <i>Présentation des aires</i>	16
2.1.1. <i>Aire d'étude immédiate</i>	16
2.1.2. <i>Aire d'étude rapprochée</i>	16
2.1.3. <i>Aire d'étude éloignée</i>	16
PARTIE 1. ÉTAT INITIAL	20
A . ARCHITECTURE DE L'ÉTAT INITIAL	20
B . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRES D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE.....	24
1 . CONTEXTE PAYSAGER	26
1.1. <i>La géologie, le relief et l'hydrographie</i>	26
1.2. <i>Les grandes unités paysagères</i>	32
1.3. <i>Synthèse de la sensibilité du contexte paysager</i>	38
2 . CONTEXTE ÉOLIEN	40
2.1. <i>Le Schéma Régional Éolien (SRE)</i>	40
2.2. <i>Recommandations d'ordre paysager</i>	41
2.3. <i>Effets cumulés</i>	43

2.4. <i>Synthèse de la sensibilité du contexte éolien</i>	46
3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL.....	48
3.1. <i>Patrimoine mondial de l'Unesco</i>	48
3.2. <i>Les Sites Patrimoniaux Remarquables</i>	48
3.3. <i>Les sites protégés</i>	48
3.4. <i>Les monuments historiques</i>	52
3.5. <i>Synthèse de la sensibilité du patrimoine</i>	60
C . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRES D'ÉTUDE RAPPROCHÉE.....	62
1 . CONTEXTE PAYSAGER	64
1.1. <i>Le relief et l'hydrographie</i>	64
1.2. <i>Les principaux axes de communication</i>	66
1.2.1. <i>Axes viales</i>	66
1.2.2. <i>Chemins de randonnée</i>	66
1.2.3. <i>Axes ferroviaires</i>	66
1.3. <i>L'habitat</i>	72
1.3.1. <i>Méthodologie d'analyse</i>	72
1.3.2. <i>Habitat de vallée</i>	74
1.3.3. <i>Habitat de versant</i>	78
1.3.4. <i>Habitat de plaine</i>	82
1.4. <i>Synthèse de la sensibilité du contexte paysager</i>	87
2 . LE CONTEXTE ÉOLIEN.....	88
2.1. <i>Les espaces de respiration</i>	90
3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL.....	92
3.1. <i>Patrimoine mondial de l'Unesco</i>	92
3.2. <i>Les sites protégés</i>	92
3.3. <i>Les Sites Patrimoniaux Remarquables</i>	98
3.4. <i>Les monuments historiques</i>	102
3.5. <i>Synthèse de la sensibilité du patrimoine</i>	116
D . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRES D'ÉTUDE IMMÉDIATE.....	118
1 . CONTEXTE PAYSAGER	120
1.1. <i>Le relief et l'hydrographie</i>	120
1.2. <i>Les principaux axes de communication</i>	124

1.2.1. Axes viaires.....	124
1.3. L'habitat.....	128
1.3.1. Les bourgs et principaux hameaux.....	128
1.3.2. Perception depuis les hameaux et les habitations isolées.....	133
1.3.3. Synthèse de la sensibilité liée à l'habitat.....	137
1.4. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager.....	138
2 . LE CONTEXTE ÉOLIEN.....	140
3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL.....	142
3.1. Patrimoine mondial de l'Unesco.....	142
3.2. Les sites protégés.....	142
3.3. Les Secteurs Patrimoniaux Remarquable.....	142
3.4. Les monuments historiques.....	142
3.5. Zone de Présomption de prescription archéologique.....	148
E . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES.....	150

PARTIE 2. ÉTUDES DES VARIANTES.....156

A . PRÉSENTATION DES VARIANTES.....	156
B . COMPARAISON DES VARIANTES.....	158
1 . PHOTOMONTAGES DE COMPARAISON.....	158
2 . TABLEAU COMPARATIF DES VARIANTES.....	163

PARTIE 3. IMPACTS PAYSAGERS.....166

A . ÉTUDE DE VISIBILITÉ DU PROJET ÉOLIEN.....	166
B . PRÉSENTATION DES PHOTOMONTAGES.....	168
1 . CHOIX DES PHOTOMONTAGES.....	168
2 . CARTES DE LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES.....	171
C . IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE.....	177
1 . CARNET DE PHOTOMONTAGES COMMENTÉS DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE.....	177
2 . CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE ÉLOIGNÉE.....	208
3 . TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENJEUX ET IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE ÉLOIGNÉE.....	209

D . IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE.....	211
1 . CARNET DE PHOTOMONTAGES COMMENTÉS DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE.....	211
2 . CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE RAPPROCHÉE.....	302
3 . TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENJEUX ET IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE RAPPROCHÉE.....	303

E . IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE..... 305

1 . CARNET DE PHOTOMONTAGES COMMENTÉS DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE.....	305
2 . CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE IMMÉDIATE.....	426
3 . TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENJEUX ET IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE IMMÉDIATE.....	427

F . SYNTHÈSE DES IMPACTS PAYSAGERS..... 428

G . ÉTUDE DE L'OCCUPATION VISUELLE..... 432

1 . PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE.....	432
2 . CHOIX DES BOURGS.....	433
3 . SCHÉMAS D'OCCUPATION VISUELLE.....	434
3.1. Bourg de Champniers.....	434
3.2. Bourg de la Chapelle Bâton.....	438
3.3. Bourg de St-Romain.....	442
4 . CONCLUSION.....	446

H . POSTE DE LIVRAISON..... 447

I . MESURES ERC ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT..... 448

1 . MESURES EN AMONT DU CHOIX DU PROJET.....	448
2 . MESURES APRÈS ANALYSE DES PHOTOMONTAGES.....	449

J . CONCLUSION..... 456

PARTIE 4. ANNEXES.....458

A . TABLE DES PHOTOGRAPHIES.....	458
B . TABLE DES FIGURES.....	460
C . GLOSSAIRE.....	462
D . LOCALISATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.....	466

A . PRÉFACE

1 . PRÉSENTATION & OBJECTIFS

Le présent document a pour objet le volet paysager de l'étude d'impact du projet éolien de Champniers - La Chapelle Bâton sur les communes de Champniers, Saint-Romain, La Chapelle-Bâton et Savigné.

Ce projet est porté par la société Volkswind.

Cette étude est menée par l'Agence COUASNON, paysagistes à Rennes (Ille-et-Vilaine) et sera réalisée conformément au Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisé en 2020, par le ministère de la transition écologique.

« Dans le cas précis de l'éolien, les objectifs sont les suivants :

- > favoriser la concertation et à travers elle, les connaissances sur les paysages concernés par le projet, en se donnant ainsi les moyens d'évaluer leur capacité à accueillir le projet ;
- > analyser les effets du projet éolien sur ce paysage et les patrimoines ;
- > étudier des variantes d'implantations et motiver un parti d'aménagement sur la base d'une démarche paysagère de projet (tout en respectant les contraintes techniques et économiques tout autant que les enjeux humains et environnementaux) ;
- > réévaluer les effets du projet ;
- > participer au débat public en vue de l'acceptation sociale du projet. »

Extrait du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2020

2 . BIBLIOGRAPHIE

Cette étude a été réalisée en respectant différents ouvrages de références :

>Le Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, diffusé par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et l'ADEME en janvier 2005, actualisé en 2010 et 2016 puis révisé en 2020 (cité précédemment),

>Le Schéma Régional Éolien (SRE) de la région Poitou-Charentes, rédigé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes (DREAL Poitou-Charentes) et le Conseil Régional de Poitou-Charentes, septembre 2012 (annulé le 4 avril 2017).

>L'Atlas Régional des Paysages, «inventaire de Poitou-Charentes», réalisé par le Conseil Régional de Poitou-Charentes, le Conservatoire Régional des Espaces Naturels et l'Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes, février 2006,

>La «Charte pour des éoliennes dans la Vienne», réalisée par la Préfecture de la Vienne, la Direction Régionale de l'Environnement Poitou-Charentes, le Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine de la Vienne, la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale de la Vienne, la Direction Régionale de l'Industrie, Recherche et Environnement Poitou-Charentes, et la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Vienne.

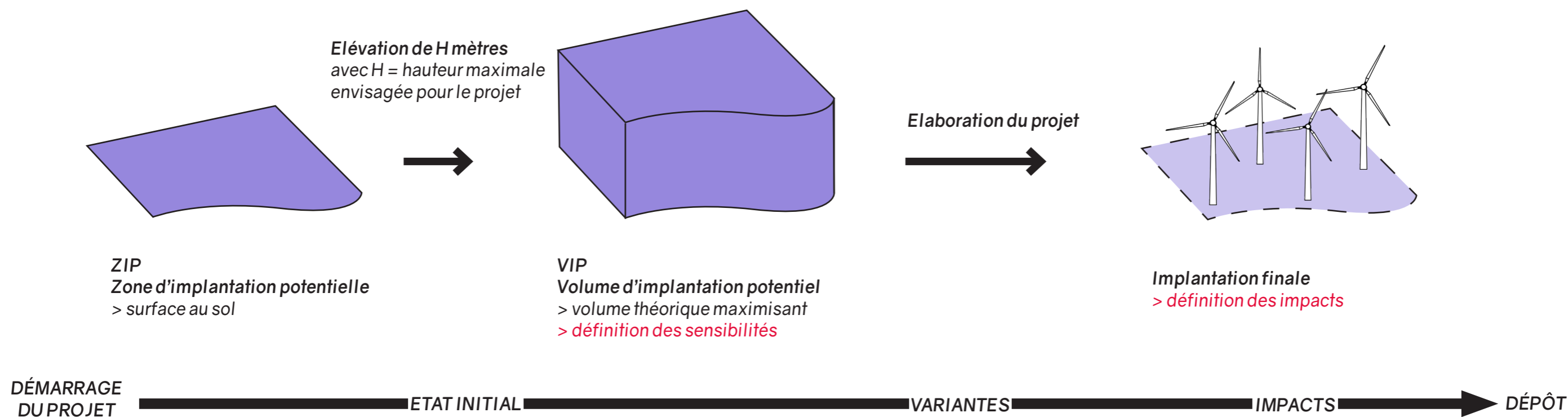
3 . ARTICULATION DU RAPPORT

Conformément au guide de l'étude d'impact, la rédaction du volet paysager de l'étude d'impact respecte une progression scindée en trois grandes parties :

- **1 - ÉTAT INITIAL** : analyse des caractéristiques et sensibilités paysagères et patrimoniales du site, description des unités paysagères, des ambiances, des représentations du territoire... Cette première partie doit permettre de comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien. En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné selon chaque situation, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

- **2 - VARIANTES** : évaluation de la meilleure implantation des éoliennes du projet. Différents scénarios sont comparés, selon la disposition (ligne, courbe, bouquet...) mais également le nombre d'éoliennes et étudiés de manière à convenir de l'implantation la plus adaptée au contexte paysager.

- **3 - IMPACTS et mesures de réduction et de compensation** : analyse des effets du parc éolien sur le paysage et propositions d'actions à mener, destinées à limiter les impacts. À partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin de mesurer l'impact du projet sur le paysage. Une série de mesures, visant à éviter ou réduire les impacts identifiés du projet, est ensuite préconisée.



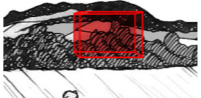
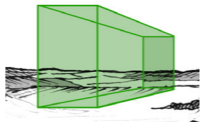
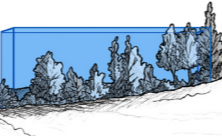
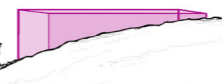
4 . DÉFINITIONS PRÉALABLES

Pour faciliter la compréhension de l'analyse paysagère effectuée dans ce rapport, des termes spécifiques à l'analyse paysagère sont expliqués. Un glossaire est également présent en annexe.

4.1. QUALIFICATION DES VUES - STADE ÉTAT INITIAL

Au stade de l'état initial, ce rapport s'attache à décrire la typologie des vues et perceptions du paysage étudié et notamment l'estimation de la visibilité du projet via le volume d'implantation potentiel (VIP) tel que décrit précédemment.

PERCEPTION VERTICALE

VIP masqué	Le VIP n'est pas visible. Il peut être masqué par la trame bâtie, la végétation, le relief ou la concomitance de ces phénomènes.	
VIP visible entièrement	Il n'y a pas de masque notable entre le projet et l'observateur. Le VIP est visible dans son ensemble. À noter que la base du VIP peut être masquée mais on considérera que le VIP est visible entièrement si plus de 75% de la hauteur du VIP est visible.	
VIP visible de manière filtrée = VIP filtré	Un rideau de végétation, peu dense, s'interpose entre le projet et l'observateur. Le VIP se devine mais sa prégnance visuelle est atténuée.	
VIP visible de manière tronquée = VIP tronqué	Seule la partie haute du VIP est visible. Ce phénomène est rendu possible par des masques qui s'interposent entre le projet et l'observateur (bâtiments, trame urbaine, boisement dense...) mais dont la hauteur ne permet pas de masquer entièrement le VIP.	

PERCEPTION HORIZONTALE

Vue totale	Toute l'emprise horizontale du VIP est visible.
Vue partielle	Seule une partie de l'emprise horizontale du VIP est visible.

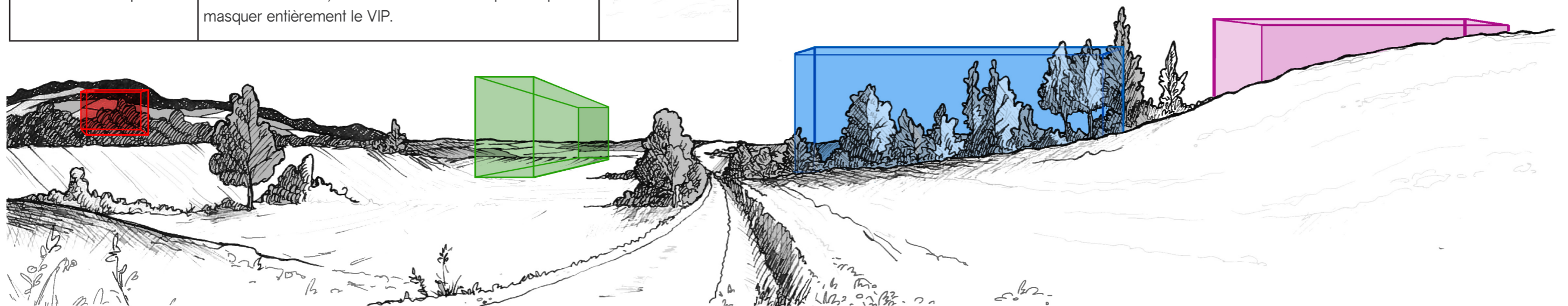
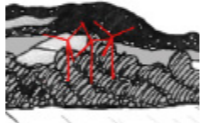
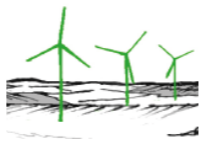
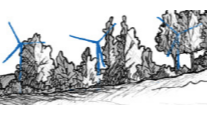
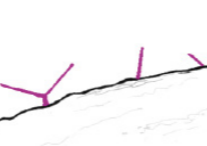


Figure 1 : Schéma de principe des différentes typologies de perception du VIP

4.2. QUALIFICATION DES VUES - STADE VARIANTES ET IMPACTS

Dans les parties variantes et impacts, ce rapport s'attache à décrire la visibilité des éoliennes du projet.

PERCEPTION VERTICALE

Éolienne masquée	Les éoliennes ne seront pas visibles. Elles peuvent être masquées par la trame bâtie, la végétation, le relief ou la concomitance de ces phénomènes.	
Éolienne visible entièrement	Il n'y a pas de masque notable entre le projet et l'observateur. Les éoliennes seront visibles dans leur ensemble. À noter que la base du mât peut être masquée mais on considérera que les éoliennes sont visibles entièrement dès lors que la silhouette de l'éolienne est complète (rotor + partie du mât).	
Éolienne visible de manière filtrée = Éolienne filtrée	Un rideau de végétation, peu dense, s'interpose entre le projet et l'observateur. Le parc éolien se devine mais sa prégnance visuelle est atténuée.	
Éolienne visible de manière tronquée = Éolienne tronquée	Seule la partie haute des éoliennes est visible (nacelle, une partie des pales...). Ce phénomène est rendu possible par des masques qui s'interposent entre le projet et l'observateur (bâtiments, trame urbaine, boisement dense...) mais dont la hauteur ne permet pas de masquer entièrement les éoliennes.	

PERCEPTION HORIZONTALE

Vue totale	Toutes les éoliennes sont visibles.
Vue partielle	Une (ou plusieurs) éolienne(s) n'est pas visible.

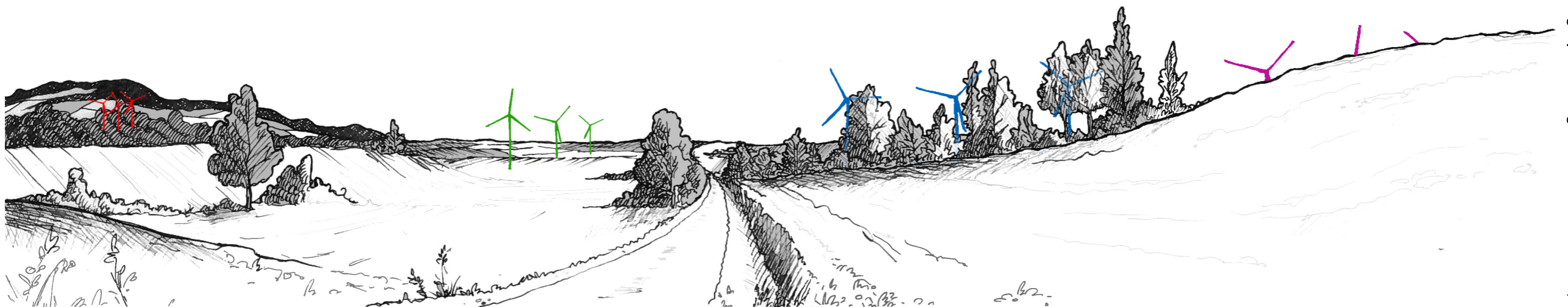


Figure 2 : Schéma de principe des différentes typologies de perception des éoliennes

4.3. ENJEU

Dans le cadre des études d'impacts, un enjeu est la « valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé. » (Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2020, page 25).

« Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet. » (Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2010, page 35)

4.4. SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE

Alors que l'enjeu définit une valeur indépendamment du projet éolien, la sensibilité est fonction de la nature du projet envisagé et exprime « le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet. » (Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2010, page 35)

Ainsi dans l'étude paysagère suivante, on parlera plutôt de sensibilité paysagère.

L'objectif de l'état initial est de catégoriser la sensibilité paysagère du territoire suivant un gradient déterminé au regard de l'éolien. Ces sensibilités ne définissent pas la visibilité réelle du projet mais s'appuient sur sa prégnance visuelle théorique.

Cette évaluation se fait à la suite d'une analyse multicritère (éloignement, composition du cadre paysager, reconnaissance sociale et touristique...) détaillée et illustrée à l'aide de toute représentation graphique jugée utile (coupe, photographie, orthophoto...).

Un élément présentant un enjeu fort vis-à-vis de l'éolien ne présente pas forcément de sensibilité au regard du projet concerné.

Conformément au guide de l'étude d'impact, les sensibilités sont hiérarchisées de la façon suivante :

Valeur de la sensibilité	Null	Très faible	Faible	Modérée	Forte	Très forte
--------------------------	------	-------------	--------	---------	-------	------------

La sensibilité peut être qualifiée de :

- nulle : le VIP est masqué (ou visibilité négligeable), il n'y a pas de modification des perceptions
- très faible : le VIP est à peine visible, il ne constitue pas un point d'appel dans le paysage
- faible : le VIP est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante
- modérée : le VIP est visible mais ne modifie pas radicalement le paysage perçu
- forte : le VIP est visible, il apparaît comme nouveau motif paysager
- très forte : le VIP est très visible et crée un nouveau paysage, un paysage éolien. Il domine souvent les autres éléments paysagers.

Cette gradation permet une évaluation fine de la sensibilité, de l'absence de modification des caractéristiques paysagères du lieu à une altération fondamentale de la représentation.

4.5. IMPACT PAYSAGER

Un impact est défini de la manière suivante : modification de la perception du paysage que peut entraîner le projet, qu'il s'agisse de paysages remarquables, réglementés ou protégés aussi bien que de paysage du quotidien. De même qu'un enjeu fort n'implique pas nécessairement une sensibilité, une sensibilité n'induit pas directement un impact puisque le travail d'élaboration des variantes peut éviter ou réduire la visibilité du projet final.

Comme pour l'évaluation de la sensibilité, la qualification de l'impact se fait à la suite d'une analyse multicritère détaillée et commentée.

Les impacts sont hiérarchisés de la façon suivante :

Valeur de l'impact	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
--------------------	-----	-------------	--------	--------	------	-----------

L'appréciation de cet impact dépend d'un grand nombre de critères. L'impact d'un projet éolien sur un paysage peut être :

- Impact nul : les éoliennes sont invisibles (ou visibilité négligeable), il n'y a pas de modification des perceptions
- Impact très faible : les éoliennes sont à peine visibles et ne constituent pas un point d'appel dans le paysage
- Impact faible : le projet est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante
- Impact modéré : le projet est visible mais ne modifie pas radicalement le paysage perçu
- Impact fort : le projet est visible, les éoliennes apparaissent comme nouveau motif paysager
- Impact très fort : les éoliennes sont très visibles et créent un nouveau paysage, un paysage éolien. Elles dominent souvent les autres éléments paysagers.

Cette gradation permet une évaluation fine de l'impact paysager, de l'absence de modification des caractéristiques paysagères du lieu à une altération fondamentale de la représentation.

NB : Pour la cohérence du dossier, la hiérarchisation des impacts paysagers reprend strictement la même gradation que celle des sensibilités paysagères.

B . LOCALISATION DU PROJET



Figure 4 : Carte de localisation géographique 1/3

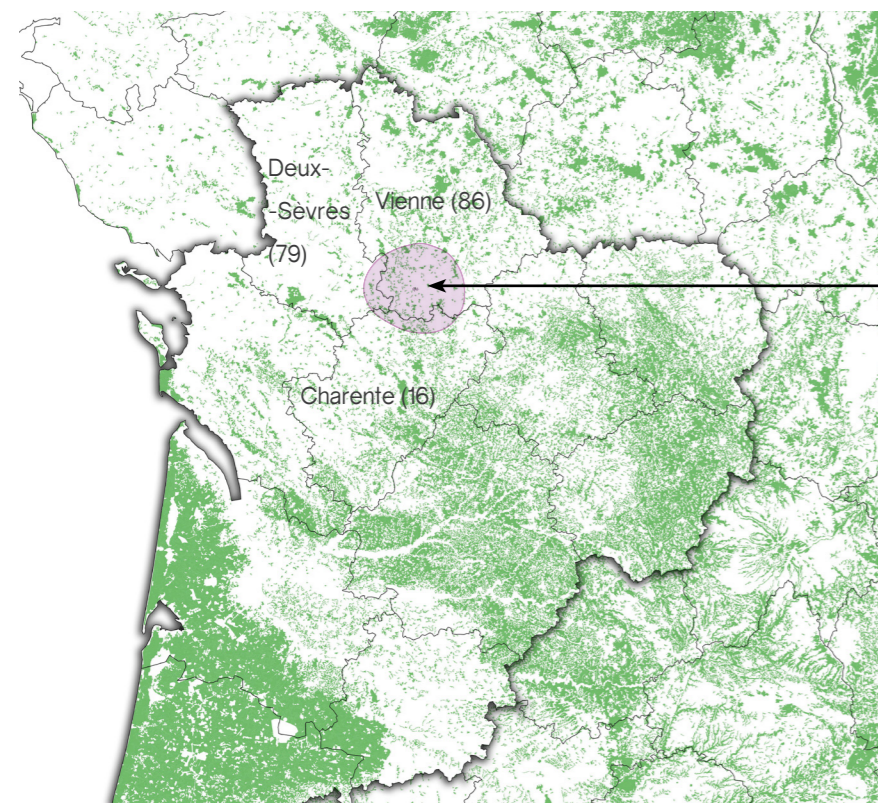


Figure 5 : Carte de localisation géographique 2/3

La zone du projet éolien se situe dans la région Nouvelle Aquitaine. La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) est située à environ 40 km au sud de Poitiers, 60 km au sud-est de Niort et 60 km au nord d'Angoulême. La ZIP s'inscrit entre la RD 1 et la RD 727, entre Champniers et la Chapelle-Bâton.

L'aire d'étude éloignée se déploie principalement sur le département de la Vienne mais aussi sur les départements de Charente et Deux-Sèvres.

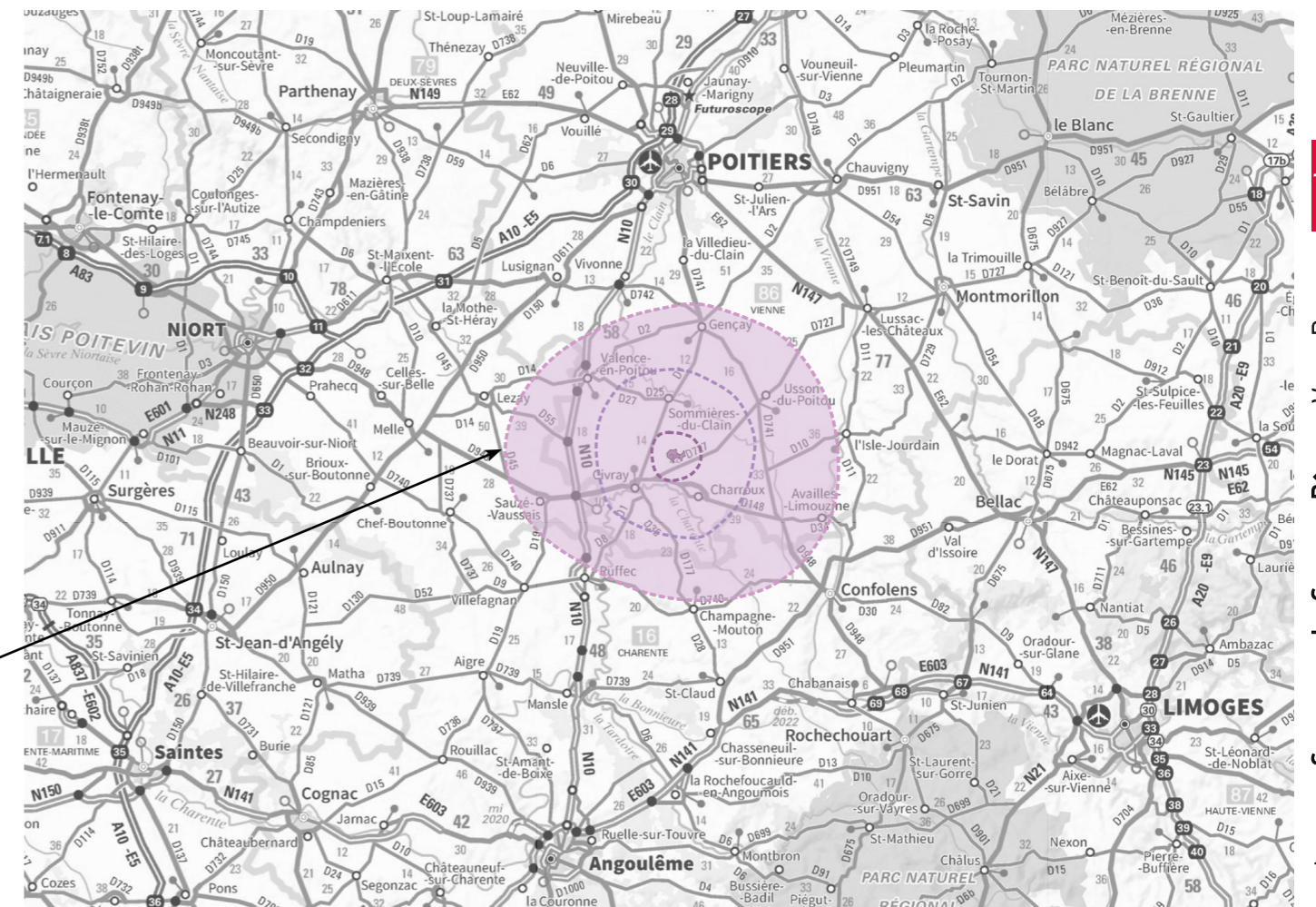


Figure 3 : Carte de localisation géographique 3/3

C . DÉMARCHE ET CHOIX DES AIRES D'ÉTUDE

1 . PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

Le volet paysager vise à comprendre l'organisation actuelle du paysage aux abords du futur parc éolien à travers les différentes composantes du paysage (ambiances, éléments patrimoniaux, panoramas, etc.). Selon la distance, les enjeux ne seront pas les mêmes d'où la nécessité d'un cadrage et la création de plusieurs aires d'études emboîtées les unes dans les autres. Conformément au guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, **trois aires d'étude théoriques sont envisageables** autour de la ZIP (Zone d'Implantation Potentielle) :

La plus lointaine, notée **aire éloignée**, permettra de préciser les caractères du paysage, son identité, les composantes des grandes unités paysagères, leur reconnaissance sociale. Elle permettra d'évaluer la capacité du territoire à recevoir un nouveau parc éolien.

Un deuxième périmètre, noté **aire rapprochée** permettra de préciser la perception du projet à son approche et son incidence sur les communes alentours.

L'étude des abords directs, notée **aire immédiate**, permettra d'affiner ces enjeux à une échelle plus locale, notamment pour la perception du parc depuis les hameaux et les habitations les plus proches.

NB : Le périmètre des aires d'étude sera indiqué sur l'ensemble des cartes et figures du présent document.

2 . DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE

2.1. MÉTHODOLOGIE

Le guide de l'étude d'impact 2020 propose une application de la formule de calcul suivante :

$R = (60+E) \times h$ avec R le rayon de l'aire d'étude, E le nombre d'éoliennes et h la hauteur totale d'une éolienne.

Pour le présent projet, 4 éoliennes de 200 m sont pressenties soit un rayon d'aire d'étude éloignée de 12,8 km. Ce périmètre paraissant relativement restreint au vu de l'amplitude visuelle d'éléments de 200 m de hauteur, il a été décidé de l'adapter via la détermination des bassins visuels.

Ainsi, à l'aide d'un logiciel cartographique adapté¹, le calcul de la visibilité théorique² basée sur la variation de l'angle vertical à été réalisée à partir du volume d'implantation potentiel³ pour une hauteur de 200 m (hauteur maximum envisagée sur ce projet) en tenant compte du relief⁴ et des principaux boisements⁵.

À noter que la méthode de calcul ne prends pas en compte ni la végétation ponctuelle (haies, arbres isolés, petits bois) ni les constructions sur le territoire. Il s'agit donc d'une analyse de visibilité maximisante. Ce premier résultat dessine l'«aire visuelle totale» du projet. *À noter qu'il ne s'agit pas de la zone de visibilité de l'implantation finale qui sera elle réalisée dans la partie III Impacts paysagers après le travail d'élaboration des variantes.*

Cette carte, présentée ci-contre, met en lumière des «bassins visuels» où le projet aura une même emprise et prégnance visuelle.

Le découpage en aires d'étude est la traduction cartographique de ces bassins visuels. Le principe de corrélation entre la visibilité théorique et la définition des aires d'étude est explicité pages 14-15.

Le périmètre des aires d'étude est ajusté en fonction des enjeux patrimoniaux et paysagers territoire, tels que les monuments historiques, les sites protégés, les secteurs sauvegardés, les sites patrimoniaux remarquables, les biens UNESCO .

1 Logiciel WindPro 3.3, module ZVI

2 La visibilité théorique est également connue sous le terme de «zone d'influence visuelle» et communément désignée par les acronymes ZVI ou ZIV

3 Également appelé VIP, voir page 7

4 Base de données : BD Alti 75m

5 Base de données : Corine Land Cover 2018 (catégories 311, 312, 313 et 324)